

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour le « monde d'après » Construisons ensemble la loi pour une consommation responsable

Alors que le président de la République a annoncé dans sa dernière allocution vouloir s'appuyer sur les corps intermédiaires pour élaborer l'action publique de l'après-crise sanitaire, et que les consommateurs ne semblent pas une priorité du gouvernement alors que la relance passera nécessairement par eux, l'UFC-Que Choisir de Saône et Loire publie [ses 17 propositions pour une consommation plus sobre, plus juste et responsable](#). Dans une démarche participative, l'association appelle le grand public à s'exprimer sur celles-ci et à les prioriser, afin d'élaborer une loi pour une consommation responsable qu'elle soumettra aux parlementaires et au gouvernement d'ici l'automne.

Une consommation repensée est indispensable à la reconstruction économique du pays

La « première priorité » du président de la République est de « reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire ». Or, la consommation, premier moteur de l'économie française, en est également le premier déterminant : l'économie de demain sera ce que nos choix de consommation en feront. Dès lors, il est urgent et impératif de prendre le chemin d'une politique de consommation repensée. L'UFC-Que Choisir a ainsi identifié, au vu de la crise, sept orientations prioritaires qu'elle veut défendre : au-delà de la sobriété dans notre consommation et d'une reconnexion aux acteurs locaux, le confinement a mis en évidence la nécessaire autonomie d'approvisionnement pour les biens essentiels (en santé particulièrement) autant que l'impératif d'une société du numérique sécurisée et accessible à tous. Les politiques de prévention en santé doivent en outre être largement renforcées, notamment dans l'alimentation : la pandémie a en effet mis en évidence la forte augmentation du risque de forme grave pour les personnes en surpoids.

17 propositions concrètes pour une consommation plus sobre, plus juste et responsable

Dans le cadre de ces orientations transverses, l'UFC-Que Choisir a établi 17 propositions concrètes, qui permettront de faire émerger cette nouvelle consommation. Autonomie alimentaire, droit opposable à un internet de qualité, allongement de la durée de garantie pour combattre l'obsolescence organisée, mais aussi promotion des circuits courts ou hausse des effectifs dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes : les consommateurs sont appelés à se prononcer sur une grande variété de sujets, pour en dégager les priorités.

Mais les revendications de l'association portent également sur la nécessaire protection des consommateurs contre les effets de la crise économique, dont les entreprises ne sont pas les seules victimes, loin de là. L'UFC-Que Choisir propose donc des mesures d'urgence comme l'allégement temporaire de la charge de remboursement des crédits ou la prévention des expulsions des locataires, particulièrement dans le parc social, en difficulté financière.

Le « prix vert », l'instrument d'une consommation plus respectueuse de l'environnement

Parmi les 17 propositions soumises au débat, figure la mise en place d'un « prix vert », c'est-à-dire d'un prix qui reflète le vrai coût environnemental de notre consommation (fabrication, transport, déchets, etc.). Quand un produit ou un service nuit à l'environnement, il n'est plus acceptable que son prix n'en tienne pas compte et qu'il n'entre donc pas dans les arbitrages des consommateurs et des producteurs. Cette mesure permettrait de rendre plus compétitifs les produits écologiquement vertueux, qui pâtissent aujourd'hui des prix indûment bas des fabricants qui n'assument pas le coût de leurs pollutions. Comment accepter par exemple que le transport aérien bénéficie d'exonérations de taxes sur le carburant, ou que les produits entrant en Europe ne soient pas soumis à une « taxe carbone » à la différence des productions locales ? Véritable instrument d'une consommation responsable, cette mesure n'est naturellement acceptable qu'à la condition qu'elle soit transparente, neutre budgétairement pour les consommateurs (les sommes collectées doivent revenir à la collectivité des consommateurs ou financer de nouvelles actions en faveur de l'environnement) et progressive (dans son montant et dans les produits concernés).

L'UFC-Que Choisir 71 appelle les habitants de Saône et Loire à participer massivement à [cette consultation](#) (1) sur la « consommation d'après ». A l'image de la contribution au Grand débat national, notre association portera ensuite les propositions prioritaires auprès des pouvoirs publics pour obtenir une Loi qui ancrera cette vision politique... dont le besoin est plus criant que jamais, d'autant que cette mandature, contrairement aux précédentes, n'a toujours pas adopté de loi générale sur la consommation.

1 – lien : www.ufcquechoisir.org _ consultation des consommateurs